



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 septembre 2018

# Prévention des risques liés au bitume sur les chantiers de construction routière Un travail collaboratif au service de la protection des salariés

*Construire et entretenir des routes peut présenter des risques pour la santé des ouvriers qui manipulent des enrobés bitumineux chauds, soit par les fumées dégagées, soit par contact cutané. Depuis 2011, la Direction générale du travail, l'Assurance Maladie - Risques professionnels, l'INRS<sup>1</sup>, l'OPPBTP<sup>2</sup>, le GNMSTBTP<sup>3</sup> et Routes de France<sup>4</sup> ont identifié les bonnes pratiques existantes en matière de prévention des risques liés au bitume et en ont développé de nouvelles. Fruit de cette collaboration, deux dépliants de prévention destinés aux chantiers de construction routière viennent de paraître.*

L'industrie de la construction routière emploie environ 80 000 personnes qui construisent et entretiennent plus d'un million de kilomètres de routes chaque année en France. L'exposition aux fumées de bitume lors des travaux de revêtements routiers concerne environ 5 000 travailleurs<sup>5</sup>.

Plusieurs études ont montré le caractère irritant de ces fumées pour les voies respiratoires. L'exposition aux bitumes et leurs émissions lors de la pose d'enrobés et/ou lors de travaux d'asphaltage est classée comme cancérigène possible (catégorie 2B) par le Centre international de recherche contre le cancer (Circ).

Afin d'améliorer la prévention du risque chimique dans les travaux routiers, les fédérations professionnelles et les institutions de prévention ont mis en commun leurs ressources depuis 2011 pour identifier les bonnes pratiques et en développer de nouvelles.

### Des solutions de prévention existent

Lorsqu'ils sont chauffés, les enrobés bitumineux émettent des fumées pouvant contenir des substances dangereuses et plus la température est élevée, plus la quantité de fumées émises est importante. « Une première piste de prévention des risques professionnels est

<sup>1</sup> Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

<sup>2</sup> Organisme professionnel de la prévention du bâtiment et des travaux publics

<sup>3</sup> Groupement national multidisciplinaire de santé au travail dans le BTP

<sup>4</sup> Organisation professionnelle qui fédère les industriels et entrepreneurs du secteur des infrastructures de mobilité et de l'aménagement urbain

<sup>5</sup> Chiffres 2016 de Routes de France

d'abaisser la température d'utilisation de ces enrobés dans une fourchette de 10°C à 25°C. » explique Cosmin Patrascu, expert en risque chimique à l'INRS.

Autre protection efficace : dès la construction des finisseurs (machines qui appliquent les enrobés bitumineux sur les chaussées), intégrer des dispositifs de captage des fumées. « L'intégration de tels dispositifs dès la fabrication des machines permet également la prise en compte d'autres risques : bruit, encombrement, visibilité... », ajoute l'expert.

## Deux nouveaux dépliants opérationnels : des conseils en prévention

Destinés aux [chefs d'entreprises](#) et [chefs de chantiers](#), deux nouveaux dépliants opérationnels ont été conçus par la profession des travaux routiers et les organismes de prévention pour limiter l'exposition des ouvriers au bitume et à ses dérivés par inhalation ou contact cutané.

Respect des consignes de température de fabrication des enrobés, installation de dispositifs de captage des fumées sur les finisseurs, mise à disposition d'équipements de protection individuelle (gants, lunettes)... , plusieurs mesures de prévention sont recommandées.



## Captage des fumées de bitume : vers une normalisation

Les finisseurs n'étant pas fabriqués en France, l'Assurance Maladie - Risques professionnels, l'INRS, la Direction générale du travail et les syndicats professionnels ont présenté une demande de modification des normes auprès de l'Organisation internationale de normalisation. Des standards devraient paraître début 2019 au sein de la collection des normes internationales sur les machines mobiles pour la construction de routes afin d'intégrer des dispositifs de captage des fumées.

### Pour aller plus loin :

- [Un webinaire \(conférence en ligne\) le 25 septembre 2018](#) pour les chefs d'entreprises, préventeurs et responsables de chantiers de construction routière.
- [Le dossier web « Bitume »](#) : définitions, effets sur la santé, évaluation des risques, mesures de prévention...

Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)

**A propos de l'INRS** : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAM, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels. [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) ; [www.twitter.com/INRSfrance](https://www.twitter.com/INRSfrance)